

Les aspects institutionnels sont développés dans les cours magistraux.

I. La reconstruction politique.

1) *L'instauration du nouveau régime.*

À la libération, **De Gaulle** et les trois partis vainqueurs aux élections (**SFIC**, **SFIO** et **MRP**) rétablissent les libertés démocratiques et étendent aux femmes le droit de vote.

La mise en place de la Constitution divise les partis et les oppose à **De Gaulle** : la IV République donne le pouvoir à une Assemblée nationale élue pour cinq ans, qui investit ou peut renvoyer le chef du gouvernement.

De Gaulle dénonce le régime des partis, qui affaiblit l'autorité de l'Etat (discours de Bayeux).

Le discours de Bayeux.

"Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. Sans doute aura-t-il fallu, pendant la période transitoire où nous sommes, faire élire par l'Assemblée nationale constituante le président du gouvernement provisoire, puisque, sur la table rase, il n'y avait aucun autre procédé acceptable de désignation. Mais il ne peut y avoir là qu'une disposition du moment. En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient elles maintenues à la longue, si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir, auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?

C'est donc du chef de l'État, placé au dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le président de l'Union française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. A lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-là engagent les citoyens. A lui la tâche de présider les Conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas. A lui l'attribution de servir d'arbitre au dessus des contingences politiques, soit normalement par le Conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en invitant le pays à faire connaître par des élections sa décision souveraine. A lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'Indépendance nationale et des traités conclus par la France."

Extrait de Général de Gaulle, Mémoires de Guerre, t. III, Paris, Plon, 1959.

2) *L'instabilité politique.*

Une double opposition au régime se met en place :

- Les communistes après leur retrait de 1947.
- Les gaullistes regroupés autour du RPF.

L'instabilité et l'immobilisme des gouvernements (21 gouvernements en 12 ans) freinent les réformes.

3) *Les problèmes coloniaux.*

La décolonisation malmène le régime après les reculs de la *guerre d'Indochine* (1954) et les indépendances de la *Tunisie* et du *Maroc* (1956). Les relations internationales mettent en évidence les limites de la puissance française comme l'illustre la *crise de Suez* de 1956.

L'incapacité de la IV République à résoudre la question algérienne entraîne sa chute. L'*Algérie* s'enfoncé dans le terrorisme et la répression menaçant le pays de guerre civile. **De Gaulle** devient chef du gouvernement en mai 1958 pour rétablir la situation.

Le changement de régime à travers les déclarations

Dans la nuit du 13 au 14 mai 1958, à Alger, où l'armée a imposé un comité de salut public, le général Massu lance un appel.

"Le comité de salut public supplie le général de Gaulle de bien vouloir rompre le silence en vue de la constitution d'un gouvernement de salut public qui seul peut sauver l'Algérie de l'abandon."

Le 15 mai, le général de Gaulle répond par un communiqué.

"La dégradation de l'État entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France, aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans ce processus désastreux. Naguère, le pays m'a fait confiance pour le conduire tout entier vers son salut. Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent à nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République."

Le 16 mai, le Journal communiste L'Humanité appelle à la résistance.

"De Gaulle jette le masque. Le chef des généraux factieux revendique le pouvoir personnel. À bas la dictature militaire! Travailleurs, républicains de toutes tendances, unissez-vous, agissez, organisez-vous pour briser toute tentative de coup d'État! Vive la République!"

Le 29 mai, le président Coty demande à De Gaulle de former un gouvernement.

"Dans le péril de la patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant ainsi réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République. À quelles conditions accepterait-il d'assumer la charge accablante du pouvoir?"

Le 1^{er} juin, Charles de Gaulle demande aux députés de l'investir comme président du Conseil.

"Le gouvernement vous demandera les pleins pouvoirs afin d'être en mesure d'agir dans les conditions d'efficacité, de rapidité, de responsabilité que les circonstances exigent. (...)

Mais ce ne serait rien que de remédier provisoirement à un état de choses désastreux si nous ne nous décidions pas à en finir avec la cause profonde de nos épreuves. Le gouvernement que je vais former vous saisira sans délai d'un projet de réforme de la Constitution, de telle sorte que l'Assemblée nationale donne mandat au gouvernement d'élaborer, puis de proposer au pays par la voie du référendum, les changements indispensables."

Pierre Mendès France lui répond.

"Quoi qu'il en coûte aux sentiments que j'éprouve pour la personne et pour le passé du général de Gaulle, je ne voterai pas en faveur de son investiture. je ne puis admettre de donner un vote contraint par l'insurrection et la menace d'un coup de force militaire. Car la décision que l'Assemblée va prendre - chacun le sait ici n'est pas une décision libre, le consentement que l'on va donner est vicié."

II. Les années De Gaulle (1958-1969).

1) Les nouvelles institutions.

La rédaction de la Constitution, sous la direction de Michel Debré, garde des Sceaux, s'inspire du discours de Bayeux de juin 1946, tout en respectant les principes parlementaires pour rassurer les partis fortement attachés à la démocratie parlementaire. Le 28 septembre 1958, le projet est adopté par référendum avec une confortable majorité de 80%. Ce vote conforte le pouvoir donné au Général De Gaulle.

La Constitution de la V République donne des pouvoirs étendus à l'exécutif. Le pouvoir exécutif est bicéphale avec un président de la République et un Premier ministre. Le Président est élu pour sept ans par un collège électoral de 80 000 notables. Il est élu directement par le peuple à partir de 1962. Il peut faire approuver par *référendum* ses projets et dispose des pleins pouvoirs en cas de crise grave. Il préside le Conseil des Ministres et peut dissoudre l'Assemblée Nationale. *De Gaulle* prend l'habitude de contrôler directement la défense et les armées, les affaires étrangères et la coopération.

Le gouvernement, dirigé par le Premier ministre, « détermine et conduit la politique de la Nation ». Responsable devant le Parlement, qui peut le forcer à démissionner en votant une motion de censure, il dispose cependant de pouvoirs étendus. Il peut gouverner par ordonnances et contraindre l'Assemblée à adopter un projet de loi sans amendement en utilisant l'article 49.3

Le pouvoir législatif est constitué de deux chambres (système bicaméral), l'Assemblée nationale et le Sénat. Élu pour cinq ans, l'Assemblée partage l'initiative des lois avec le gouvernement et le Sénat. Le Sénat confirme les lois votées par l'Assemblée et peut en proposer, mais en cas de désaccord, l'Assemblée a le dernier mot.

Le Conseil constitutionnel, qui vérifie la conformité des lois par rapport à la Constitution, permet la garantie de l'État de droit.

L'équilibre des pouvoirs dépendra, tout au long de la V République, de l'interprétation de cette Constitution. On a pu parler de « monarchie républicaine » pour illustrer la pratique gaullienne. Entre 1959 et 1962, De Gaulle impose sa lecture de la Constitution dans les domaines qu'il juge de première importance comme la politique étrangère et la défense nationale. Il laisse à son Premier ministre, Michel Debré jusque 1962, le soin de s'occuper de la politique intérieure, sociale, économique et de la gestion de l'administration.

De Gaulle privilégie le contact direct avec le peuple en organisant des visites avec « bains de foule », des conférences de presse au style théâtral et en utilisant l'arme référendaire. La télévision, alors sous contrôle exclusif de l'état, met en scène l'action de l'exécutif.

2) L'évolution des forces politiques.

Dès 1958, les résultats montrent un glissement à droite de l'électorat. Le mode de scrutin, majoritaire uninominal à deux tours, accentue la tendance.

Le PCF, qui obtient 19% des votes, ne compte que 10 députés, alors que le parti Gaulliste UNR (Union pour la nouvelle République) et la droite modérée obtiennent 71% des sièges avec 42% des voix. C'est le début de la bipolarisation de la vie politique avec une majorité de droite, dominée par les Gaullistes et soutenus par les Républicains indépendants de Valéry Giscard d'Estaing ; et une opposition multiforme, composée des partis de gauche et du centre.

De Gaulle bénéficie d'une majorité lui permettant de mettre en œuvre sa politique dans la stabilité et la durée.

3) Une politique de grandeur.

La politique de décolonisation accorde l'indépendance aux pays de l'ancien Empire.

La France poursuit sa politique de modernisation économique : transports (*Concorde*), monnaie stable (nouveau franc Pinay).

De Gaulle a la volonté d'une France indépendante des deux grands. Elle prend appui sur une nouvelle politique militaire dont la force de frappe nucléaire (1960) fonde une stratégie de dissuasion. Elle refuse la domination américaine et critique la domination soviétique en Europe de l'Est.

4) La fin de l'ère gaulliste.

La *crise de 1968* illustre l'agitation étudiante et le mécontentement d'une jeunesse qui réclame de nouvelles valeurs. Le mouvement s'étend au monde ouvrier et la grève générale paralyse le pays.

Mai 1968 : Interview télévisée du général de Gaulle, 7 juin 1968

« (...) Le 29 mai, j'ai eu la tentation de me retirer. Et puis, en même temps, j'ai pensé que si je partais, la subversion menaçante devait déferler et emporter la République. Alors, une fois de plus, je me suis résolu. Vous savez, depuis quelque chose comme trente ans que j'ai affaire à l'Histoire, il m'est arrivé quelquefois de me demander si je ne devais pas la quitter. (...) »

Alors, le 29 mai, je me suis interrogé moi-même et puis, le 30 mai, ayant dit au pays ce que j'avais à lui dire et ayant reçu sa réponse sous la forme de l'immense marée humaine de la Concorde et des Champs-Élysées et, ensuite, de tous les cortèges magnifiques qui se sont produits dans tant de villes, j'ai compris que mon appel avait donné le signal du salut et je me suis senti consolidé dans ma résolution par la volonté des Français (...)

-Mon général, depuis le déclenchement de cette crise, il y a une chose qui a énormément frappé l'opinion, c'est de ne pas avoir prévu cette crise...

-(...) En dépit, et peut-être à cause des progrès immenses qui ont été accomplis depuis dix ans, de la paix qui est complètement rétablie et d'une situation internationale incomparable, eh bien ! en effet, une explosion s'est produite et elle s'est produite, bien sûr, dans le milieu où cela devait se produire, c'est-à-dire dans le milieu universitaire.

Cette explosion a été provoquée par quelques groupes, quelques groupes qui se révoltent contre la société moderne, contre la société de consommation (...) Des groupes qui ne savent pas du tout, d'ailleurs, par quoi ils la remplaceraient, mais qui se délectent de négation, de destruction, de violence, d'anarchie, qui arborent le drapeau noir.

Par contagion, à partir de là, il s'est produit la même chose dans certaines usines, et naturellement, là aussi parmi les jeunes. »

De Gaulle se retire après le « non » au référendum qu'il propose sur la régionalisation en 1969.

III. Les mutations des années 1970.

1) *La Présidence de Pompidou (1969-1974).*

Georges Pompidou, ancien Premier Ministre, est élu Président de la République en 1969. Il continue la politique de son prédécesseur, mais se trouve confronté à l'opposition croissante des partis de gauche qui signent en 1972 « un Programme commun de gouvernement » entre *Georges Marchais* et *François Mitterrand*.

2) *La Présidence de Giscard d'Estaing (1974-1981).*

Élu en 1974, *Valéry Giscard d'Estaing* répond aux souhaits de nombreux français en accordant le droit de vote à 18 ans et en légalisant l'avortement. Contre la crise économique, il propose une politique d'austérité qui diminue les dépenses publiques, augmente les impôts et tente de limiter les salaires.

Suscitant un profond mécontentement sans obtenir les résultats prévus, il entraîne en mai 1981, l'élection de *François Mitterrand*.

IV. Les années Mitterrand.

1) *L'évolution des institutions et les grandes réformes.*

Quelques-unes des 110 propositions du candidat Mitterrand en 1981.

- "22. Le contrat de travail à durée indéterminée redeviendra la base des relations du travail.
- 23. La durée du travail sera progressivement réduite à 35 heures.
- 31. Le SMIC sera relevé.
- 32. Les taux de TVA seront ramenés au taux zéro pour les produits de première nécessité.
- 34. Un impôt sur les grandes fortunes sera institué.
- 35. L'impôt direct sera allégé pour les petits contribuables, renforcé pour les gros revenus.
- 45. Le mandat présidentiel sera ramené à cinq ans renouvelable une fois, ou limité à 7 ans sans possibilité d'être renouvelé.
- 47. La représentation proportionnelle sera instituée pour les élections à l'Assemblée nationale. (É) Chaque liste comportera au moins 30 % de femmes.
- 49. La vie publique sera moralisée.
- 50. La justice sera appelée à faire toute la lumière sur les affaires dans lesquelles ont été mises en cause des personnalités publiques.
- 65. L'égalité de rémunération entre hommes et femmes sera garantie.
- 82. Le droit à la retraite à taux plein sera ouvert aux hommes à partir de 60 ans et aux femmes à partir de 55 ans.
- 90. Un grand service public, unifié et laïc d'éducation sera constitué.
- 91. L'école sera ouverte sur le monde. (É) L'enseignement de l'histoire et de la philosophie sera développé.
- 105. Service national réduit à six mois." **Extraits d'un tract du Parti Socialiste français daté d'avril 1981**

Le Premier ministre Pierre Mauroy applique rapidement les réformes prévues :

- Nationalisation.
- Réformes sociales.
- Décentralisation.
- Abolition de la peine de mort.

Devant les difficultés croissantes, la gauche perd les élections en 1986 et le gaulliste *Jacques Chirac* devient Premier Ministre, c'est le début de la cohabitation.

Avec la victoire de 1988, la gauche reprend les réformes comme l'instauration du *RMI*.

2) *Les difficultés croissantes.*

La montée du chômage (plus de trois millions en 1992), les scandales politiques (sang contaminé) créent une crise de confiance qui ramène la droite au pouvoir en 1993 (*Edouard Balladur*, Premier Ministre) et la victoire de *Jacques Chirac* aux élections présidentielles de 1995..

Du fait du vieillissement de la population, le financement de la Sécurité sociale est menacé : elle perçoit moins et verse plus. La crise laisse à l'écart de la société les plus démunis.

Le *Front national*, parti d'extrême droite, progresse aux élections en exploitant les thèmes de l'immigration et de l'insécurité.

3) *Le renforcement de la France en Europe.*

Le rapprochement avec l'Allemagne renforce le poids de la France en Europe. L'intégration se poursuit grâce à la signature du *traité de Maastricht* et de *l'Acte unique*.

V. *Les années Chirac.*

1) *L'alternance (1995-1997).*

La campagne électorale s'est reposée sur les thèmes de la « pensée unique » et de la « fracture sociale ». Ses critiques s'adressent aussi bien à la droite (contre Edouard Balladur), qu'à la gauche, à laquelle il emprunte un de ses grands thèmes. Il devance au second tour Lionel Jospin qui donne au PS une nouvelle base électorale.

Les extrêmes politiques connaissent des évolutions contrastées. Si le PC de Robert Hue (8,6%) entre dans une phase de déclin électoral, le Front National consolide son implantation avec les 15% de Jean-Marie Le Pen.

Le poste de Premier ministre est confié à Alain Juppé qui se lance dans une politique de réduction des déficits publics. Ses projets de réforme des retraites et de la Sécurité sociale amènent un vaste mouvement de grève qui paralyse le pays au cours de l'hiver 1995. Le pouvoir exécutif est d'autant plus critiqué que le chômage ne cesse d'augmenter. Face à cette crise de confiance politique, Jacques Chirac décide de bousculer le calendrier électoral en procédant à la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997.

2) *Le retour de la gauche au pouvoir (1997-2002).*

Les élections provoquent le retour de la Gauche et l'instauration d'une troisième cohabitation. Le mécontentement populaire permet le renforcement d'une « gauche plurielle » regroupée autour de Lionel Jospin. Ce dernier bénéficie d'un retour à la croissance qui s'accompagne d'une baisse du chômage. Les réformes autour de l'emploi sont symboliques de cet élan avec la semaine des 35 h et le dispositif des emplois jeunes.

Dans le domaine des mentalités, la lutte contre les discriminations sert de principe à la création du Pacte civil de solidarité (PACS) ou au vote de la loi sur la parité des sexes en politique.

Dans le domaine politique, la volonté de ne plus connaître de période de cohabitation explique la réforme du mandat présidentiel qui passe de sept ans à cinq ans.

Le climat de confiance s'effrite cependant peu à peu tout au long de ces cinq années de gouvernement et provoque le choc électoral du 21 avril.

3) *Le tournant de 2002.*

L'arrivée au second tour de l'élection présidentielle du candidat du Front national est perçue comme un choc à l'origine de la constitution d'un « Front républicain » contre Le Pen. Cette situation s'explique par la multiplication des candidatures, notamment à gauche, et l'échec de Lionel Jospin.

L'élection concentre son enjeu dans la lutte contre l'extrême droite, ce qui explique la large victoire de Jacques Chirac au second tour avec près de 82% des votes. Les élections ont montré le souci des électeurs de modifier les comportements politiques et mis sur le devant de la scène la sécurité comme enjeu de pouvoir.

Conclusion générale.

Née dans des conditions difficiles, la V^e République a donc bien résisté à l'usure du temps.

Les débats de 1962 sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct sont aujourd'hui oubliés et personne, à l'exception de quelques députés, ne souhaite revenir sur ce qui constitue le temps fort de notre vie politique, temps fort qui se renouvellera d'autant plus fréquemment que le quinquennat est en application depuis 2002.

La cohabitation, en contradiction totale avec la pensée du général De Gaulle pour lequel le Premier ministre n'était qu'un second en charge du quotidien, est entrée dans les mœurs.

Trois périodes de cohabitation se sont succédé de 1986 à 1988, de 1993 à 1995 et de 1997 à 2002, transformant en habitude ce qui pouvait apparaître au départ comme une monstrueuse anomalie.

L'alternance entre majorité et opposition fonctionne bien. Trop bien peut-être, puisque aucune majorité sortante n'a remporté les élections législatives depuis 1986. Certes, des scandales politico financiers secouent régulièrement la classe politique, mais il n'y a rien là de très nouveau.

Le danger réside peut-être dans la persistance d'un vote d'extrême droite élevé (entre 15 et 20 % des suffrages exprimés) et dans la montée des communautarismes qui a conduit le chef de l'État à faire voter une loi sur le respect de la laïcité à l'École (2004), presque un siècle après la séparation des Églises et de l'État (1905).